

Voirie communale - Déclassement d'une partie du chemin rural situé au lieudit «Les Emiguettes» et d'une partie de la rue Gaudot

M. LE MAIRE, Rapporteur : Conformément à l'arrêté de M. le Maire du 7 décembre 1995, l'enquête publique relative au déclassement d'une partie du chemin rural situé au lieudit «Les Emiguettes», à proximité de l'hôpital Jean Minjoz et d'une partie de la rue Gaudot, a été organisée du 2 janvier 1996 au 16 janvier 1996 (inclus).

Le déclassement d'une partie du chemin rural situé au lieudit «Les Emiguettes» est motivé par le projet d'aménagement de la cuisine du Centre Hospitalier Universitaire Jean Minjoz. En effet, l'emprise du projet concerne le chemin rural dont une partie sera cédée au CHU Jean Minjoz.

Le déclassement d'une partie de la rue Gaudot est motivé par la cession de ce terrain à la SCI B3V, qui doit réaliser un programme de logements étudiants. La partie non déclassée permettra le maintien de l'accès des véhicules aux riverains. Par ailleurs, une liaison piétonne entre les résidences étudiantes sera aménagée. Ce projet de voirie est en cours d'étude.

Pendant toute la durée de l'enquête, aucune observation n'a été formulée par la population à M. le Commissaire-Enquêteur, qui a émis un avis favorable sans réserve aux deux projets de déclassement.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le déclassement d'une partie du chemin rural situé aux «Emiguettes» et d'une partie de la rue Gaudot.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 11 mars 1996.